



Commune de
GOUVY

AVIS DE PUBLICATION

Le Bourgmestre de la Commune de Gouvy, conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, informe la population et toute personne intéressée des décisions suivantes du Conseil communal, en séance du 27 mars 2024 :

- 4 Gestion forestière.
Règlement sur la cueillette de menus produits dans les bois communaux.
APPROBATION.
- 6 Voirie communale.
Acte de constat relatif à un chemin communal, situé à Brisy et adjacent au sentier n°31.
DECISION.
- 8 Patrimoine communal.
Mise à disposition d'un bien cadastré 2ème Division, section D, n° 1613 A, sis Ourthe 57, étant l'ancien presbytère, à l'asbl "Maison des Jeunes MJ 23".
APPROBATION.
- 12 Culte.
F.E. de Beho.
Budget 2024.
APPROBATION.
- 13 Culte.
F.E. de Beho.
Compte 2022.
APPROBATION.
- 14 Culte.
F.E. de Cherain.
Compte 2023.
APPROBATION.
- 16 Finances communales.
Règlement protocolaire.
APPROBATION.

Le texte intégral de chaque décision peut être consulté au siège de l'Administration communale, maison communale, sise rue Bovigny, 59, tous les jours ouvrables, de 09 heures à 12 heures ou demandé à administration@gouvy.be

GOUVY, le 9 avril 2024

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

Delphine NEVE



La Bourgmestre,

Véronique LEONARD